



APPEL POUR UNE POLITIQUE  
MIGRATOIRE  
D'ACCUEIL

MOBILISATION  
NATIONALE  
LE 17 JUIN et  
LE 8 JUILLET

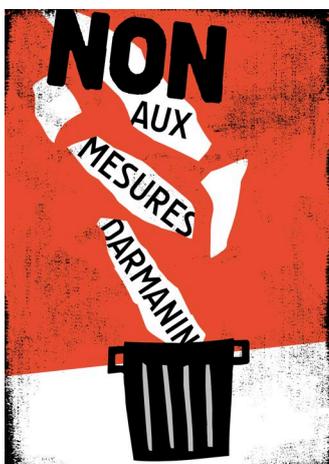
# NON À L'IMMIGRATION JETABLE ! CONTINUONS LA MOBILISATION

DES CHANTIERS DES JO AUX AIDES À DOMICILE-DES ENTREPÔTS DE CHRONOPOST OU DPD AUX LIVREURS-EUSES  
ÉGALITÉ DES DROITS POUR LES TRAVAILLEURS-EUSES SANS PAPIERS !

Des dizaines de milliers de «Sans papiers<sup>1</sup>» travaillent, cotisent et participent à la vie de nos villes, villages et quartiers. Ils et elles participent à la richesse culturelle, sociale et économique de notre pays, en particulier dans des secteurs essentiels comme le bâtiment, le nettoyage, l'hôtellerie, la restauration, les services aux personnes ou encore de l'agriculture. Pourtant, ils et elles sont entravés dans leur accès aux droits, en particulier du fait de ne pas avoir de titre de séjour. Les politiques migratoires menées depuis des décennies induisent des conditions de travail et de vie indignes : une autre politique migratoire sur la question du travail est nécessaire.

## DES POLITIQUES MIGRATOIRES QUI VONT À L'ENCONTRE DES DROITS DU TRAVAIL

Concernant le travail, les politiques migratoires depuis plusieurs décennies ont une vision essentiellement utilitariste et raciste des personnes migrantes qui sont considérées comme de la main d'œuvre sous-rémunérée, exploitable et corvéable qu'ils et elles soient maintenu-es (dans leur grande majorité) dans l'illégalité ou qu'ils et elles soient régularisé-es selon des conditions de précarité garantissant leur surexploitation.



Les projets du gouvernement actuel ne font pas que s'inscrire dans cette logique. Ils l'aggravent considérablement en précarisant davantage encore la majorité des Sans-papiers maintenus dans l'illégalité et en créant, pour une infime minorité, un nouveau titre de séjour dégradé par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

L'UCIJ s'oppose à cette vision utilitariste et refuse donc que les droits des personnes migrantes dépendent essentiellement des besoins en matière de travail. L'hypocrisie est totale quand les critères nécessaires pour obtenir un titre de séjour reposent sur des preuves de séjour et de travail... illégaux.

L'UCIJ rappelle par ailleurs que toutes les personnes migrantes, quel que soit leur pays d'origine et leur statut, aspirent à travailler. Il suffit de leur en donner la possibilité. Car, tout comme l'immense majorité de celles et ceux qui vivent ici, ils et elles dépendent du travail pour vivre. **C'est le meilleur moyen de favoriser leur insertion.**

De ce monde-là, l'UCIJ ne veut pas. Nous devons plus que jamais unir nos forces : poursuivons la mobilisation, multiplions les initiatives collectives et solidaires qui naissent un peu partout pour informer, interpeller et construire une véritable citoyenneté de résidence. **Nous disons NON à l'immigration jetable !**

<sup>1</sup>Les personnes dites "sans papiers" sont des personnes contraintes à l'exil qui n'ont pas eu la chance de pouvoir entrer régulièrement sur le territoire et n'ont pas de titre de séjour. Pour autant, la grande majorité ont des papiers d'identité (pour autant qu'ils ne leur aient pas été retirés au passage de l'Evros ou à la frontière croate...).



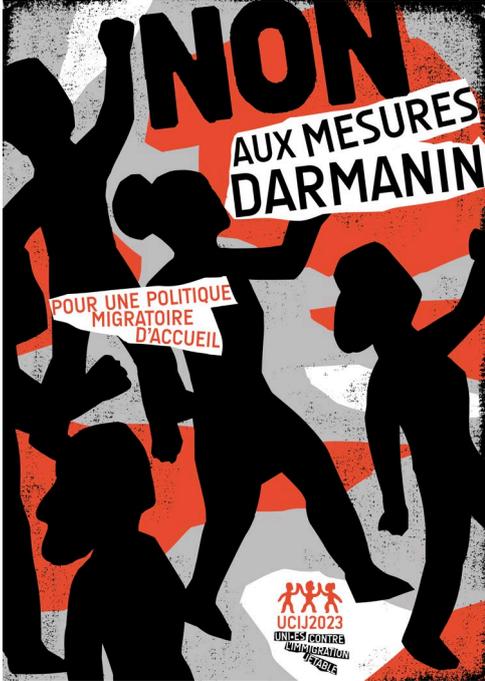
UCIJ2023

UNES CONTRE  
L'IMMIGRATION  
JETABLE

APPEL POUR UNE POLITIQUE  
MIGRATOIRE  
D'ACCUEIL

Des chantiers des JO  
aux aides à domicile  
des entrepôts de Chronopost  
ou DPD aux livreurs-euses

# ÉGALITÉ DES DROITS POUR LES TRAVAILLEURS-EUSES SANS PAPIERS !



C'est un véritable système qui permet d'exploiter les Sans papiers dans une cascade de sous-traitance, d'utilisation abusive de l'intérim ou encore en ayant inventé de «faux» entrepreneurs individuels. Précarité, isolement, horaires abominables, **conditions de travail catastrophiques**, absence de formation, maltraitance, accidents, travail dissimulé, non respect du code du travail (qui on le rappelle s'applique à tou-te-s quel que soit leur statut) sont le quotidien des travailleurs et travailleuses Sans papiers. Les femmes sont **particulièrement vulnérables** du fait de leur isolement dans les secteurs de du nettoyage, de l'hôtellerie et des services à la personne. Éparpillées, quasiment sans possibilité de rencontrer des collègues, ou des syndicats pour se défendre, elles sont la proie de pressions, chantages et abus des employeurs. Et pourtant **leur travail est essentiel** pour prendre en charge les personnes en perte d'autonomie, les personnes âgées, celles en situation de handicap ou malades, pour assurer la propreté des immeubles, des bureaux, des locaux publics ou privés.

Les demandeurs et demandeuses d'asile n'ont pas le droit de travailler dès leur arrivée sur le territoire contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays européens et alors que le Haut commissariat aux réfugiés demande qu'ils/elles aient un **droit immédiat au travail**, sans avoir à demander une autorisation de travail. Les personnes qui travaillent pour les plateformes notamment de livraison et qui sont de «faux» entrepreneurs-euses individuel-les sont contraint.es à la clandestinité alors qu'ils et elles travaillent dans un secteur en tension.

## UNE AUTRE POLITIQUE MIGRATOIRE POUR LE TRAVAIL

Les personnes migrantes viennent pour vivre et faire vivre leurs familles. Ils et elles travaillent ou souhaitent travailler. Régulariser les Sans papiers, c'est leur permettre de travailler dans les mêmes conditions et en ayant accès aux mêmes droits que tou-te-s les travailleurs et travailleuses.

L'UCIJ affirme que :

- » Les travailleurs et travailleuses comme toutes les personnes qui vivent sur le territoire doivent **bénéficier des mêmes droits** quelle que soit leur nationalité, leur statut, leur genre.
- » Toutes les personnes migrantes doivent avoir un **accueil digne** avec des moyens à la hauteur des besoins (ouvertures de postes, places, guichets...) comme cela a été fait pour les Ukrainiens et Ukrainiennes. Cet accueil doit garantir l'accès et le droit au travail.
- » Les travailleurs et travailleuses migrant-es versent des cotisations sociales (chômage, sécurité sociale, retraites) et payent des impôts. Pourtant ils et elles ne bénéficient que très peu voire pas du tout de ces droits. L'UCIJ soutient la **CAMPAGNE RACKET** sur les cotisations sociales et les mobilisations prévues le 8 JUIN, dernier jour de la campagne déclarative des impôts 2023.
- » Tou-te-s les travailleurs et travailleuses migrant-es et leur famille doivent pouvoir obtenir un titre de séjour de plein droit avec une simple preuve de la relation de travail ou une promesse d'embauche.
- » Tou-te-s les jeunes majeur-es doivent avoir accès à des formations générales ou professionnelles comme à des contrats d'apprentissage, en fonction de leur niveau de compétence, poursuivre les parcours engagés, et plus largement poursuivre la vie qu'ils et elles ont entamée en obtenant un titre de séjour protecteur et stable.
- » Tou-te-s les jeunes qui le souhaitent doivent également avoir accès à l'enseignement supérieur dans les mêmes conditions, notamment tarifaires que les ressortissant-es de l'Union européenne.
- » Son soutien à toutes les luttes et toutes les grèves des travailleurs/euses Sans papiers comme celle des travailleurs de Chronopost et DPD qui dure depuis plus de 18 mois.

**MOBILISATION NATIONALE LES 17 JUIN ET 8 JUILLET**  
L'UCIJ APPELLE À SE MOBILISER SUR TOUT LE TERRITOIRE  
**CONTRE LES PROJETS ACTUELS SUR L'ASILE ET L'IMMIGRATION**

Appel signé par plus de 400 collectifs, associations, syndicats, réseaux... POUR SIGNER <https://framaforms.org/ucij-2023-1674117406>  
Tous les signataires et rendez-vous sont mis à jour sur le blog <https://blogs.mediapart.fr/uni-es-contre-limmigration-jetable>